



Programme Re-Sources

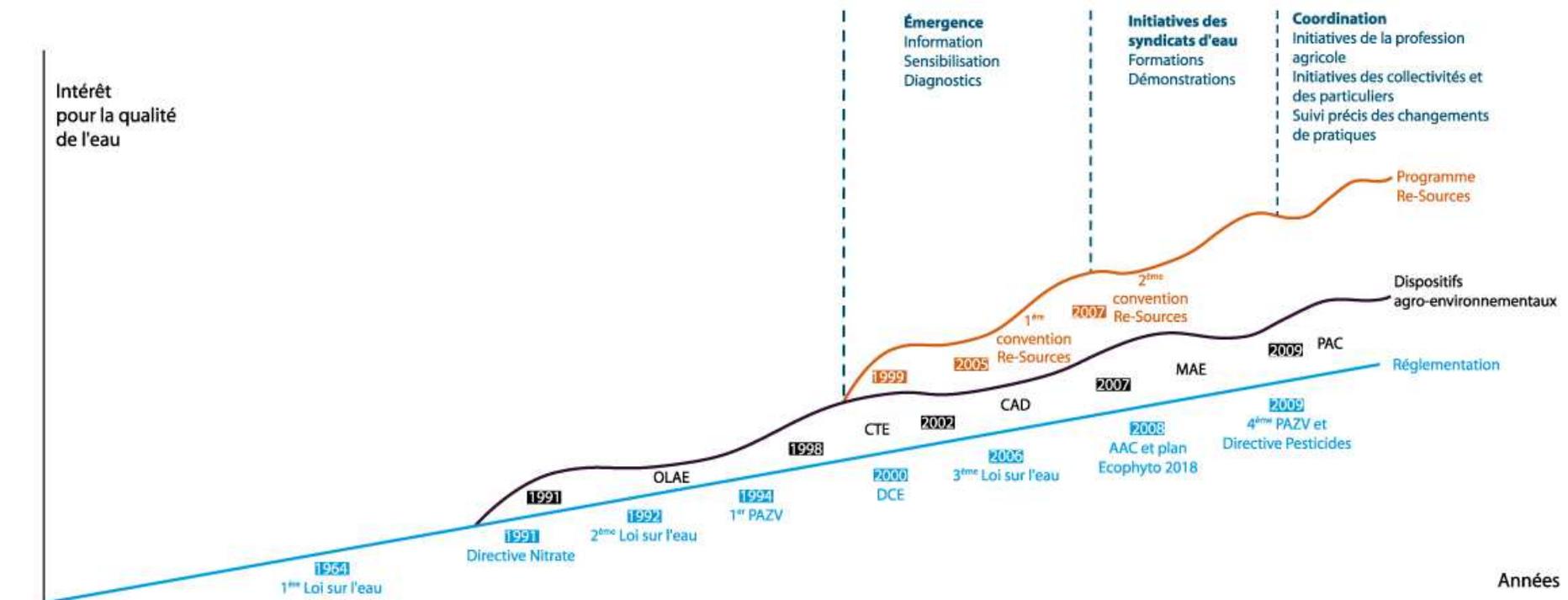
Agir pour l'eau potable
en Poitou-Charentes

DEMI-JOURNEE APNE

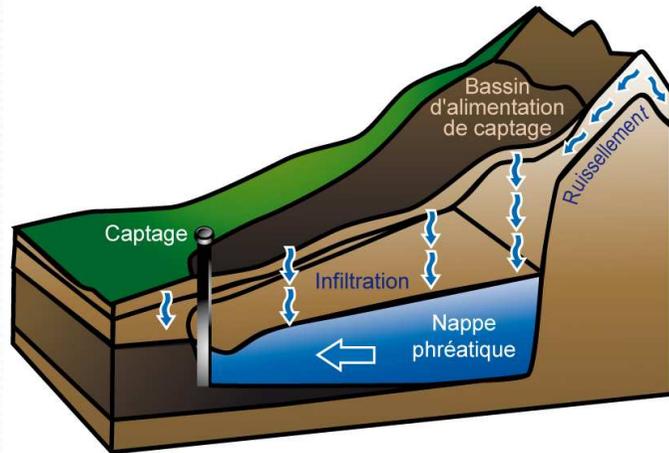
PROTECTION DES CAPTAGES D'EAU POTABLE : Comment les associations peuvent-elles agir ?

12 octobre 2011 - ANGOULEME





Les BAC ou AAC Re-Resources



61 captages
 23 aires ou bassins
 21 porteurs de projets
 250 000 ha
 80 % de SAU
 250 000 abonnés

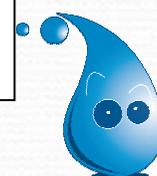
Captages et bassins prioritaires en Poitou-Charentes



Une ressource dégradée,
l'usage eau potable menacé



Des pratiques respectueuses
de la qualité de l'eau

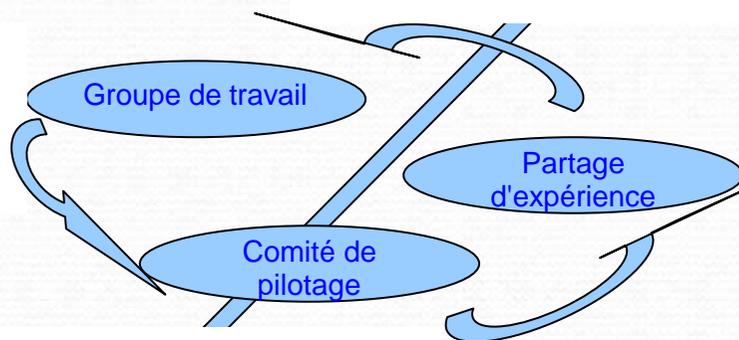


L'ENGAGEMENT

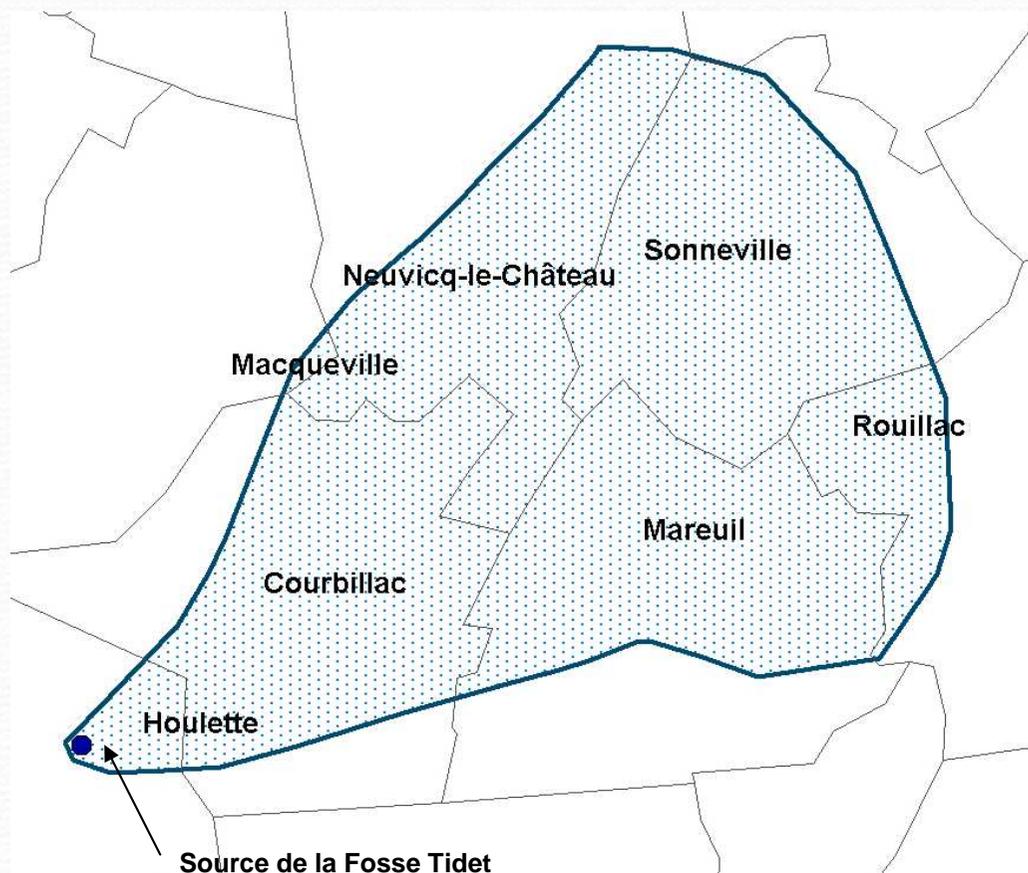
de la collectivité distributrice d'eau potable
qui porte le programme Re-Resources localement

Le PROGRAMME d' ACTIONS

qui accompagne des changements de pratiques
cohérents, volontaires et ambitieux



Le **DIAGNOSTIC** du territoire
pour analyser le milieu, les pratiques et les risques
pour faire une évaluation socio-économique



Carte d'identité

Surface : 3 300 ha

Nb de communes : 7 soit
1400 habitants

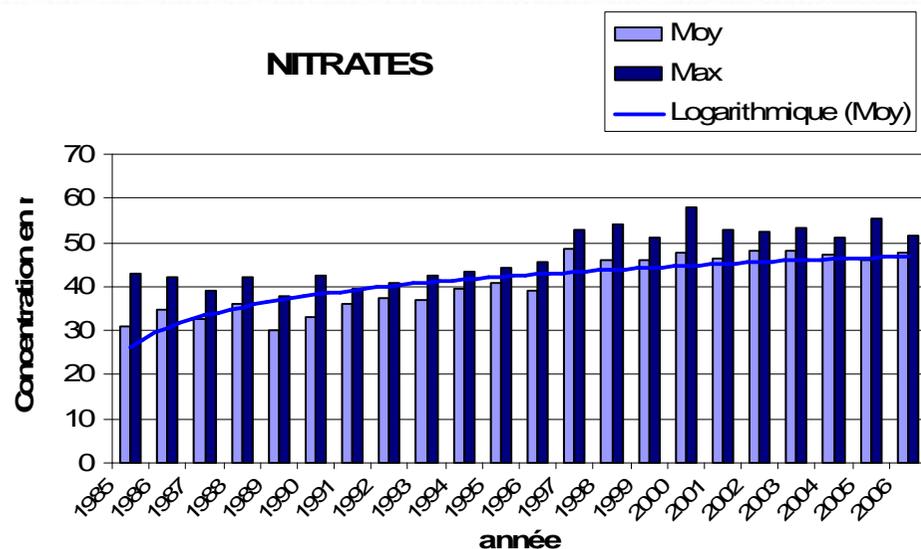
SAU : 2 714 ha ➔ 75 agri
(polyculture et Cognac)

Population desservie
(2009) : 1562 abonnés ➔
3426 habitants (Source
Fosse Tidet)

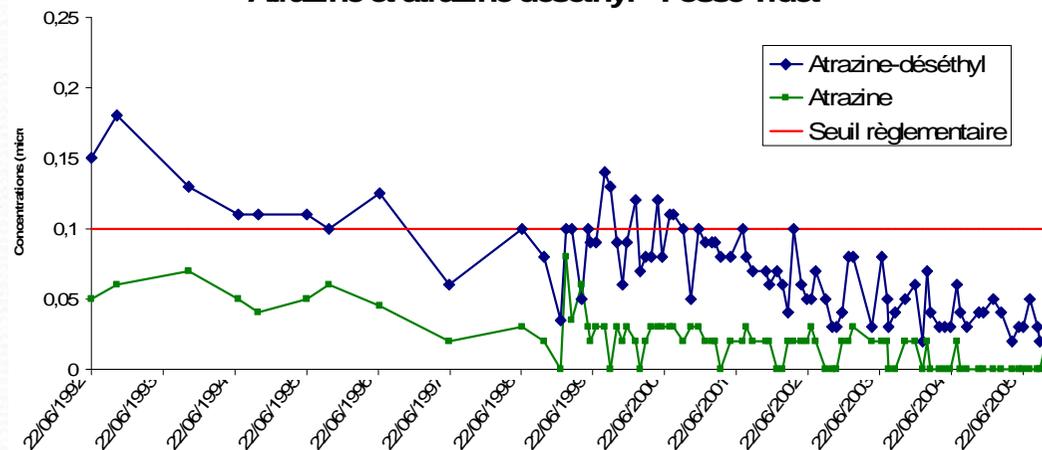
5057 abonnés ➔ 10897 hab
avec les 2 ressources

Production du captage
(2009) : 332 592 m³

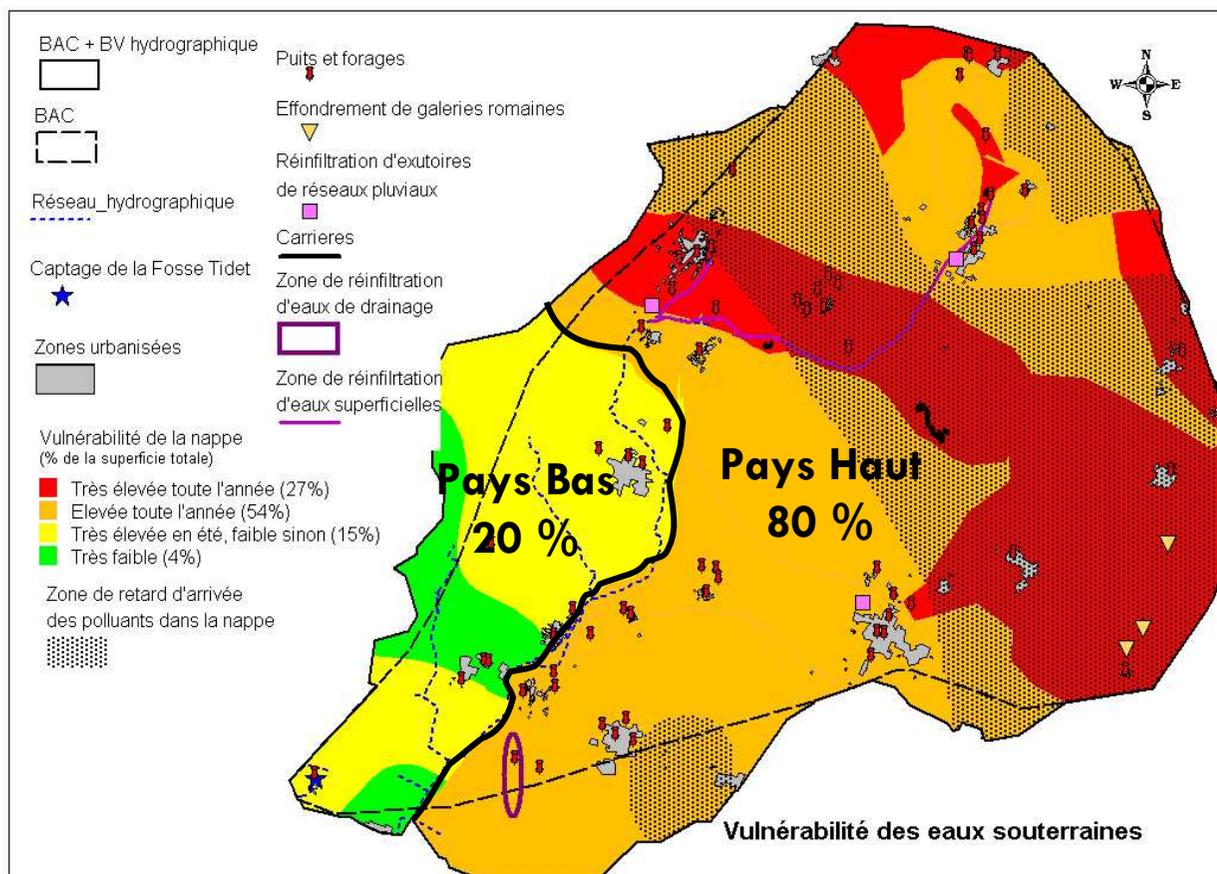
Bassin de la Fosse Tidet : Evolution de la qualité de l'eau



Atrazine et atrazine déséthyl - Fosse Tidet



Bassin de la Fosse Tidet : Des sols très vulnérables aux pollutions ...



Bassin de la Fosse Tidet : 4 ans pour reconquérir la qualité de l'eau

Agir avec et en direction des agriculteurs



Volet Agricole

**Agir avec et en direction des autres acteurs
collectivités et particuliers**



Volet Non Agricole

**Créer une dynamique de territoire par l'animation et
la communication**



Volet Général

Suivre et évaluer le programme d'actions

Parcelle



■ Volet Agronomie et Environnement

vulnérabilité du parcellaire
risques pollutions ponctuelles
risques pollutions diffuses

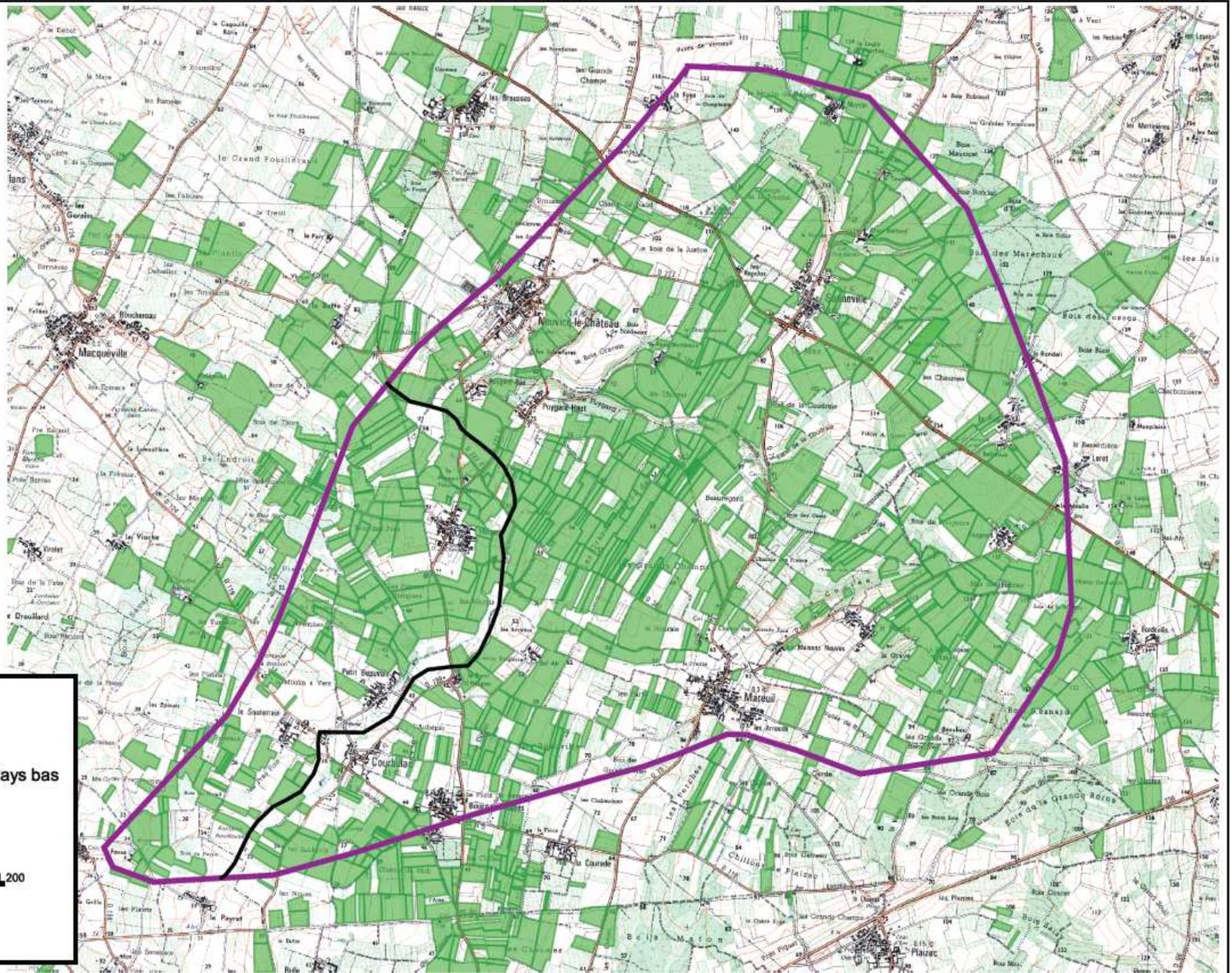


■ Volet Socio-Economique

situation économique de l'exploitation
propositions chiffrées et économiquement viables
freins et leviers au changement de pratiques

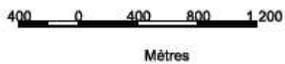
➔ Analyser l'exploitation dans sa globalité

➔ Formuler des propositions pérennes (à court terme et à moyen terme...)



Légende

-  Limite BAC
-  Limite Pays haut - Pays bas
-  Parcellaire



BAC de Fosse-Tidet - Synthèse - Localisation des parcelles

Les Mesures Agro-Environnementales territorialisées



■ Un territoire ciblé

délimitation du périmètre éligible
priorité sur les zones sensibles
engagement à la parcelle



■ Des mesures adaptées

aux pratiques culturales
aux types de couverts
des engagements forts

➔ 23 000 ha contractualisés en 2010 en Poitou Charentes

Bassin de la Fosse Tidet : Les Mesures Agro-Environnementales



*Limiter la fertilisation et réduire
les herbicides en GC*



*Diminuer l'utilisation
d'herbicides sur Vignes*



*Conserver
et restaurer des zones en herbe*



Conserver les haies



*Conversion à l'AB
et maintien de l'AB*

Bassin de la Fosse Tidet : Surfaces engagées en MAEt

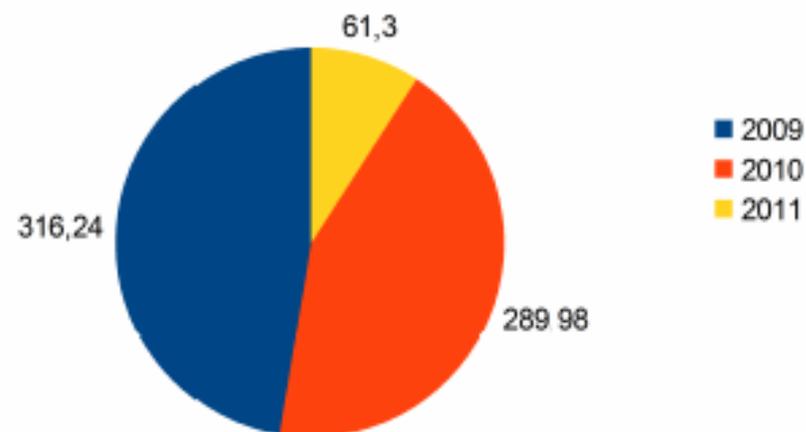
Description	Code mesure	Surface (en ha)
Maintien de prairies avec limitation de la fertilisation azotée	HE3	32,66
Remise en prairies avec limitation de la fertilisation ou sans aucune fertilisation	HE4 et HE5	42,17
Limitation de la fertilisation azotée sur GC	GC5	263,80
Limitation de la fertilisation azotée + réduction des herbicides sur GC	GC6	21,43
Conversion à l'AB en GC	GC7	20,09
Maintien de l'AB en GC		84,17
Réduction progressive des herbicides sur vignes de 60% au final	VI5	161,33
Réduction progressive des herbicides sur vignes de 30% au final	VI6	25,35
Absence totale d'herbicides	VI7	2
Conversion à l'AB en vignes	VI8	1,28
Maintien de l'AB en vignes		13,24
	TOTAL	667,52

Surfaces engagées = 40 % des surfaces diagnostiquées

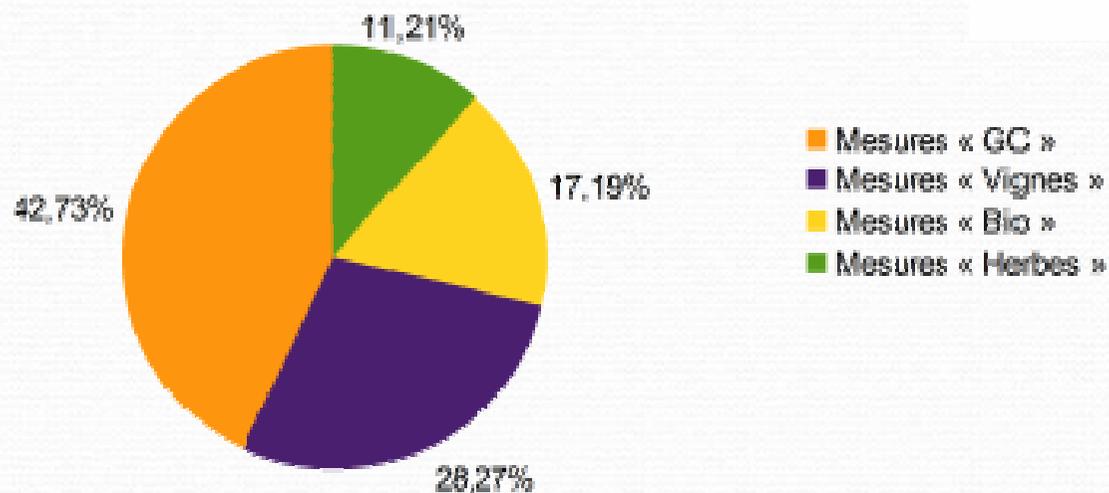
20 % du BAC en MAEt pour un objectif de 30 %

Bassin de la Fosse Tidet : Surfaces engagées en MAEt

Surface engagée par année (en ha)



Répartition des surfaces engagées par type de mesures



Suite au diagnostic ➔ 13 dossiers réalisés sur 17 recensés

3 dossiers en sept 2009 (40% d'aide sur 48 146€) :

- interceps
- interceps + kit environnement pulvé
- matériel de réduction de doses herbicides sur vigne

3 dossiers en 2010 (40% d'aide sur 34 712€) :

- interceps
- interceps + kit environnement pulvé
- interceps + actisol

3 dossiers en mars 2011 (28,4% d'aide sur 22 800€) :

- herse rotative + décompacteur vigne
- interceps (*hors diagnostic d'exploitation*)
- aire de lavage/remplissage + local phyto + désherbineuse

4 nouveaux dossier en sept. 2011

- 2 projets d'interceps
- 1 local phyto + 1 aire de la lavage pour pulvérisateur
- 1 broyeur inter-rang vignes + panneaux récupérateurs + aire de lavage effluents
viniques + aire lavage effluents phyto

Construction de partenariat à l'échelle régionale ReSources pour une déclinaison locale à l'échelle des AAC

■ Partenariat avec Agrobio Poitou Charentes

- ↳ Plan d'actions bio sur les bassins à enjeu eau : transfert de techniques bio
diagnostics conversion bio
réunion d'information sur la bio

■ Partenariat signé avec la FRCA et en cours avec le Négoce Centre Atlantique

- ↳ Actions portées par les coopératives et négoce

■ Charte Terre Saine « Votre commune sans pesticides »

- ↳ Outil pour communiquer sur les efforts des collectivités
pour réduire les phytos



■ **Améliorer le pilotage de la fertilisation azotée**

Formation sur le raisonnement de la fertilisation – SC2

Mieux estimer les fournitures du sol (SC2) et les restitutions organiques

Campagne de mesures de nutriments azotés sur céréales (CA16)

■ **Couvrir les sols en hiver**

Démonstration de couverts végétaux sur 2 sites du BAC (≠ type de sols) en partenariat avec un négociant (SA La Meunerie) et une coopérative (CARC)



- **Mieux comprendre le fonctionnement du sol**

Action CIVAM



- **Diagnostic de sol à partir des plantes bio-indicatrices**

Action CIVAM

- **Maîtrise des adventices : prévention agronomique**

Action CIVAM

■ **Réduire les herbicides sur GC et viticulture**

Démonstration de matériel d'entretien mécanique de la vigne - AgrobioPC

Essais de désherbage mixte (Coop de Matha) et mécanique (AgrobioPC)

Ferme de démonstration en viticulture Bio – AgrobioPC



■ **Raisonner les traitements phyto en GC et Viticulture**

Groupe d'échanges techniques GC et Viticulture – CA16 avec coops et négoce

■ **Explorer des nouveaux systèmes de production**

Réunion d'information sur les filières bio - AgrobioPC

Diagnostic et simulation de conversion bio – AgrobioPC

Développer la luzerne dans les assolements – Ets Durepaire

■ **Réduire les risques de pollutions ponctuelles : formation, visite, PVE...**



- Contrôle des ANC puis opération de réhabilitation groupée avec AEAG
- Réduction de l'usage des phytos au niveau des communes

Réunion d'info / sensibilisation des élus

Formation des agents communaux



Plan de gestion différenciée

Plaquette à destination des habitants

Programme Re-Sources Un programme pour protéger l'eau de la Source de la Fosse Tidet

D'où vient l'eau de la source Fosse Tidet ?

L'eau de la source de la Fosse Tidet située sur la commune de Houlette permet l'alimentation en eau potable de 6 communes : Bréville, Houlette, Mesnac, Nercillac, Réparac, Sainte-Chèze, Richemont.

Aire d'alimentation de la source de la Fosse Tidet

La gestion différenciée...

Du nouveau pour vos espaces communaux !

Vos jardins plus sains !

Nous sommes tous concernés !!!

C'est quoi ?

Programme est centré : Parallèlement le bassin de la Fosse Tidet a été classé en zone de captage prioritaire de l'Environnement ce qui implique une évaluation et des actions mises en œuvre.

Des actions ciblées avec les acteurs du territoire

Avec les habitants situés sur l'aire d'alimentation de la source

En tant qu'habitant de Couvillies, vous êtes concernés : par vos pratiques au jardin ou encore aux abords de votre habitation par exemple. C'est pourquoi, nous avons diffusé dans votre maison et les points de vente de produits phytos/engrais situés sur le bassin (ex : La Meunerie 51 Sévère), des guides « Jardins Verts Naturellement ». Sur simple demande vous pouvez également le recevoir.

Un arrêté du préfet, en vigueur depuis avril 2009, interdit à quiconque de traiter (désherbant, fongicide et insecticide) à moins de 5 m d'un cours d'eau, mais également dans les fossés même à sec, à proximité des puits/forages, sur les caniveaux, avoires et bouches d'égoûts. Sachez que 1g de substance active peut rendre impropre à la consommation 10 000 m³ d'eau soit un ruisseau d'1m de large et de profondeur sur 10 kms de long ! Il s'agit de la consommation d'eau d'une famille de 4 personnes pendant 30 ans !

Des actions qui ont été mises en œuvre :

- Biodiversité
- Ressource en eau
- Méthodes alternatives
- Santé publique

■ Communication

Articles dans les bulletins municipaux

Articles dans la presse agricole et quotidienne

Table ronde

Animations dans les écoles ...

- **Participer lors des différentes phases de la démarche**
 - diagnostic de territoire - connaissance des territoires et de ses enjeux
 - concertation pour l'élaboration des Plans d'Actions sur les AAC

- **Présence en Comité de Pilotage ReSources**
 - vérifier pertinence / cohérence / efficacité des actions au regard des objectifs
 - ouverture du débat « trop technique » - « trop agricole »
 - représentation des attentes de la société
 - rôle dans la mobilisation de tous les acteurs du territoire

- **Implication dans les actions**
 - Ex : Ville de la Rochelle avec IA LPO
 - Ex : animation scolaires sur la Fosse Tidet avec Charente Nature

